



NOUVEAU !
un espace personnalisé
pour effectuer en ligne
toutes vos déclarations
de publications copiées

Centre Français d'exploitation du droit de Copie

Lorsque vous distribuez à vos étudiants des copies d'œuvres (presse ou livre), vous devez déclarer leurs références bibliographiques au CFC. Ces informations permettent en effet à ce dernier de reverser aux auteurs et

aux éditeurs de ces publications les droits de copies qui leurs sont dus. Jusqu'à présent ces déclarations étaient réalisées sur des formulaires papier, nous vous proposons aujourd'hui de les effectuer directement en ligne.

1

vous vous connectez



■ Vous vous connectez à l'intranet de votre établissement grâce aux **identifiants** qui vous ont été fournis par ce dernier.

■ Par un simple clic vous accédez à votre **espace de déclaration d'œuvres** copiées.

2

vous déclarez les œuvres copiées



■ Vous choisissez le **nom** que vous voulez donner à votre déclaration pour pouvoir la consulter ou la réutiliser quand vous voulez.

■ Pour chaque œuvre copiée vous indiquez ses **références bibliographiques** ainsi que les **volumes de copies** correspondants

3

vous envoyez votre déclaration



■ Une fois toutes vos œuvres recensées, vous **envoyez votre déclaration** que vous retrouverez dans la rubrique *Liste des déclarations*.

■ Vous avez également la possibilité de l'enregistrer sans l'envoyer afin de la **compléter ultérieurement**.

Simplicité d'accès

Vous accédez à votre espace à partir de l'intranet de l'université, sans vous identifier de nouveau

Souplesse d'utilisation

■ Vous pouvez enregistrer à tout moment votre déclaration (même si elle n'est pas terminée), pour la reprendre ultérieurement

Facilité d'archivage

Chaque déclaration que vous envoyez est enregistrée dans la rubrique *Liste des déclarations* ; vous en conservez ainsi l'historique

■ Vous pouvez créer autant de déclarations que vous le souhaitez pour recenser toutes les œuvres copiées que vous diffusez à vos étudiants au cours de l'année (une déclaration par support de cours, par groupe de TD, par semestre, etc.)

Confidentialité

Les informations que vous transmettez sont anonymes ; seul le nom de votre établissement est identifié par le CFC

■ Vous pouvez envoyer vos déclarations à votre rythme (au fur et à mesure que vous les réalisez ou en fin de semestre)

Gain de temps

Vous pouvez réutiliser une déclaration d'une année sur l'autre en la mettant à jour (ajout ou suppression d'œuvres)